



Bulletin d'information destiné aux Services de garde à l'enfance de Lanaudière

Giardiasse en milieu de garde

La giardiasse est une infection intestinale causée par un parasite, le *Giardia lamblia*. Il est présent dans l'intestin sous forme kystique (œuf). Ces kystes peuvent survivre plusieurs mois dans l'environnement.

Le *Giardia lamblia* peut se retrouver dans tous les pays du monde et peut infecter à peu près tous les vertébrés incluant les humains, les animaux domestiques et les animaux sauvages.

Comment se transmet l'infection?

L'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés et le contact avec des animaux infectés sont des façons possibles d'acquérir la giardiasse. L'humain acquiert l'infection en ingérant des kystes. Aussi peu que 10 kystes sont nécessaires pour infecter quelqu'un. Une personne infectée peut en excréter jusqu'à 1 milliard par jour !

En service de garde, la maladie se transmet le plus souvent lorsqu'une personne ingère des kystes présents sur des mains, des objets ou des surfaces ou lors d'ingestion d'eau de baignade (patageoire).

Quels sont les symptômes?

La giardiasse est souvent asymptomatique, mais elle peut aussi causer de la diarrhée (aiguë ou chronique, parfois intermittente), des selles grasses, pâles et nauséabondes, des crampes au ventre, des ballonnements, de la fatigue et une perte de poids. Une infection chronique peut causer un retard de croissance, des déficits vitaminiques et une intolérance au lactose.

La période d'incubation dure d'une à quatre semaines et une personne est contagieuse tant que des kystes sont présents dans ses selles (peut être plusieurs mois) mais le risque de transmission est plus grand en présence de diarrhée.

On peut attraper cette infection plusieurs fois tant qu'on y est exposé et il n'existe aucun vaccin.

Pour confirmer le diagnostic, une recherche du parasite dans les selles est habituellement faite. D'autres tests peuvent aussi être recommandés par le médecin.

Il n'y a aucun danger particulier pour la femme enceinte et son fœtus.

Le traitement

La giardiasse peut se résoudre d'elle-même en quelques jours ou persister plusieurs mois.

L'infection se traite habituellement avec des antibiotiques.

En service de garde

La giardiasse est une cause assez fréquente de diarrhée chez les enfants en service de garde à l'enfance. Il est à noter que de 20 à 50 % des enfants infectés n'auront pas de symptôme.

Pour prévenir cette infection, il faut :

- Se laver les mains :
 - après avoir changé la couche d'un enfant ;
 - après avoir aidé un enfant à aller aux toilettes ;
 - avant de manipuler des aliments ;
 - avant de manger.
- Nettoyer et désinfecter les objets et les surfaces susceptibles d'être contaminés, en particulier les patageoires;
- Éviter d'avaler de l'eau lors des baignades en particulier dans des lieux publics;
- Éviter de fréquenter les aires de baignade (piscines, patageoires, etc.) si l'on présente de la diarrhée;
- Réviser la technique de changement de couches, prioriser l'utilisation de couches jetables, lingettes à usage unique et de gants au besoin.

Toute personne ayant la giardiasse, **présentant de la diarrhée**, et qui n'est pas traitée doit être exclue du service de garde. Elle peut revenir au service de garde dès qu'un traitement est débuté et que ses selles sont normales. Si cette personne prépare des aliments, il faut attendre 48 heures après la fin de la diarrhée pour lui permettre de revenir au service de garde. Les membres de sa famille, les enfants et le personnel du service de garde en contact avec cette personne et qui **présentent des symptômes** devraient avoir une analyse de leurs selles et être traités si des parasites sont retrouvés.



De la rougeole au Québec ... Assurez-vous que tout le monde est protégé à temps !

Depuis le début de l'année 2011, plusieurs cas de rougeole ont été déclarés au Québec.

La rougeole a déjà été très présente en Amérique du Nord. Elle est devenue rare grâce à la vaccination. Jusqu'à récemment, 1 à 2 cas de rougeole étaient déclarés chaque année, le plus souvent elle était acquise à l'étranger.

Pour l'année 2011, en date du 18 mai, plus de 154 cas de rougeole ont été déclarés au Québec. Les premiers cas ont acquis l'infection lors d'un voyage dans un pays touché par une épidémie, notamment en France. Par la suite, une transmission locale s'est installée soit par contact en milieu de soin ou par contact communautaire. Sept régions du Québec ont déclaré des cas, mais aucun cas n'a encore été déclaré dans la région de Lanaudière. Plus de 90 % des cas déclarés depuis le 1^{er} mai se retrouvent dans la région de la Mauricie et du Centre du Québec. Près du quart des cas répertoriés se retrouvent chez des enfants de moins de 4 ans. Les 10-19 ans sont particulièrement touchés avec 57 % des cas déclarés

La rougeole est une maladie très contagieuse causée par un virus. Ce virus se transmet très facilement par voie aérienne ; il peut survivre et rester en suspension dans l'air pendant quelques heures. C'est pourquoi, le simple fait de partager le même espace qu'une personne atteinte durant une courte période de temps peut suffire à transmettre la maladie.

Toute personne ayant déjà fait la maladie ou ayant été vaccinée adéquatement est considérée protégée.

La vaccination est le meilleur moyen de se protéger contre la rougeole. Pour les personnes nées depuis 1980, deux doses du vaccin sont prévues au calendrier de vaccination du Québec. Le calendrier régulier de vaccination pour les enfants prévoit ces doses à 12 et à 18 mois. Les travailleurs en garderie nés entre 1970 et 1979 doivent avoir reçu une dose du vaccin contre la rougeole.

Certains enfants de 12 mois et plus reçoivent malheureusement leurs vaccins en retard. L'apparition de cas de rougeole au Québec renforce la recommandation de vacciner le plus tôt possible les personnes non vaccinées et vulnérables à l'infection. Il est donc très important de vacciner les enfants contre toutes les maladies évitables par la vaccination **le plus près possible de la date prévue au calendrier de vaccination du Québec**. Il faut éviter de reporter des vaccins. Il n'y a aucune raison valable de ne pas donner tous les vaccins à un enfant sous le prétexte de vouloir éviter de donner plusieurs injections lors d'une même visite. Nous vous encourageons à consulter le dépliant traitant de ce sujet à l'adresse courriel suivante :

<http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/vaccination/index.php?documentation> .

Les adultes et les enfants qui ne sont pas certains d'être protégés contre la rougeole peuvent communiquer avec Info-Santé (811), leur CLSC ou leur médecin. Selon l'année de leur naissance et leur histoire vaccinale, un rappel du vaccin pourrait être recommandé.

La rougeole cause une forte fièvre, un écoulement nasal, de la toux, des rougeurs à la peau, une sensibilité des yeux à la lumière, des douleurs aux yeux et des larmoiements. La maladie dure de 1 à 2 semaines. La période d'incubation est de 7 à 14 jours et la personne est contagieuse 4 jours avant et jusqu'à 4 jours après l'apparition des rougeurs.

La rougeole peut se compliquer d'otite, d'infection pulmonaire, de convulsion et dans 1 cas sur 1 000 d'une atteinte du cerveau pouvant causer des dommages permanents. La mort peut survenir dans 1 cas sur 3 000. Les personnes ayant une diminution de leurs défenses immunitaires à cause de traitement qu'elles reçoivent ou de maladies graves, les enfants de moins de 1 an et les femmes enceintes sont plus à risque de complication.

Si l'on soupçonne être atteint ou qu'un enfant est atteint de la rougeole, il faut téléphoner avant de se présenter dans une clinique médicale, l'hôpital ou au CLSC afin de les avertir. Ils pourront ainsi prévoir des mesures de précautions pour éviter la transmission de l'infection lors de votre arrivée.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site internet du MSSS : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sante/rougeole/rougeole.php

Responsable du projet :

Dre Chantale Boucher, Pédiatre-conseil, équipe des maladies infectieuses

En collaboration avec :

Dre Joane Désilets, Médecin-conseil, équipe des maladies infectieuses

Martin Aumont et Lisette Lafrenière, conseiller(ère)s en soins infirmiers

Secrétariat : Nancy Perreault

Production : Équipe des maladies infectieuses

Direction de santé publique et d'évaluation

Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière

245, du Curé-Maieau, Joliette, Québec J6E 8S8

Dépôt légal : 2e trimestre 2011

ISSN : 1718-8210

ISSN : 1920-2547 (En ligne)

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

